

Déclaration du Docteur Jean Pierre MASCHI
« Délégué Santé » pour les Alpes Maritimes de
« **La France en action** »
6 Bd Dubouchage – 06000 Nice
Tél. 04.93.80.04.07

Au mois de Mars 2006, Jean-Marc Governatori, Fondateur et Président de « **La France en action** » m'a proposé d'être le « Délégué Santé » pour les Alpes Maritimes, proposition que j'ai acceptée après avoir pris connaissance de la « Charte Santé » de son parti.

Prévention, la meilleure des solutions !

Le titre de cette Charte correspondant exactement à l'objectif que je poursuis depuis des décennies, il me semble utile de reproduire quelques passages de cette Charte :

« Pour mettre en place une prévention efficace, il est nécessaire de connaître les causes des maladies et de les supprimer »...

« Large diffusion d'informations objectives sur les dangers des facteurs auxquels nous sommes exposés, sur les possibles solutions non polluantes, ainsi que sur les limites de la médecine allopathique moderne et les apports possibles d'autres systèmes thérapeutiques et préventifs »...

« Favoriser le libre choix thérapeutique après reconnaissance de tous les systèmes de soins qui auront fait la preuve de leur efficacité »...

« Eviter d'être malades, c'est la meilleure des solutions pour nous et aussi pour notre économie puisque l'Etat ne serait plus obligé de s'endetter pour combler le trou de la Sécurité Sociale »...

Comment ne pas être enthousiasmé par un tel projet ? Personnellement j'ai été immédiatement séduit car depuis une quarantaine d'années, je dénonce le danger de la pollution électromagnétique. C'est parce qu'il avait connaissance des difficultés que j'ai rencontrées pour me faire entendre des Responsables français de la Santé, que Jean-Marc Governatori m'a proposé d'être « Délégué Santé » pour les Alpes Maritimes.

Aujourd'hui, il me donne la possibilité d'exposer sur le site de « **La France en action** », mon « affaire » dont la presse française s'est fait l'écho à maintes reprises depuis 1968.

Mon « affaire » est, en fait, une véritable aventure dans laquelle je me suis trouvé entraîné, bien malgré moi.

Né en 1928 à Nice, fils et frère de médecins, marié à une dentiste, je suis également beau-frère de deux médecins et oncle de trois médecins.

De 1945 à 1953, j'ai fait des études à la Faculté de Médecine de Paris. Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, je suis également titulaire de 4 diplômes : Etudes Spéciales d'Hygiène et d'Action Sanitaire et Sociale, Médecine du Travail, Médecine Aéronautique et Médecine Tropicale.

En 1955, avec mon épouse, nous nous sommes installés à Tuléar, ville située sur la Côte Sud-Ouest de Madagascar, où j'ai exercé, comme médecin généraliste, jusqu'en 1962. En 1963, je me suis réinstallé à Nice. Au cours de l'année 1965, j'ai réalisé que, dans les pays industrialisés, la prolifération des appareils de toutes sortes produisant ou utilisant le courant électrique était capable de provoquer des perturbations de l'environnement électrique et d'entraîner une nouvelle forme de pollution que j'ai alors appelée *pollution électromagnétique*.

A l'époque les milieux scientifiques commençaient à peine à reconnaître les conséquences déjà désastreuses de la pollution chimique de l'air, des eaux et des sols mais le Grand Public était encore tenu dans l'ignorance totale des problèmes d'écologie, d'environnement. On oublie généralement que le Mouvement Ecologique International n'a débuté qu'en 1968.

En 1967, j'ai formulé une théorie sur la pollution électromagnétique selon laquelle elle occasionne une lente et progressive électrocution des organismes humains qui, suivant les individus et en fonction de facteurs génétiques, de prédisposition, pourra jouer un rôle déterminant dans les maladies dites de civilisation : affections rhumatismales, cardiaques et neurologiques.

A l'époque, des enquêtes indiquaient que ces affections étaient de plus en plus fréquentes dans les pays industrialisés et peu répandues dans les pays en voie de développement. A mon avis, cela est dû au fait que dans ces pays, la pollution électromagnétique est moins importante et que les populations autochtones vivent très près de la Nature et marchent souvent pieds nus, ce qui les met en permanence « à la terre ».

Pour lutter contre les effets de cette pollution, j'ai, au cours de l'année 1966, mis au point un traitement consistant en conseils d'hygiène générale pour éviter les agressions électriques et en application, au niveau de la colonne vertébrale, de minéraux identiques à ceux utilisés depuis des siècles dans les stations thermales.

A partir de 1967, j'ai fait suivre ce traitement, très simple d'emploi, sans danger, sans contre indication, à des malades atteints de rhumatismes et ultérieurement à des sclérosés en plaques.

Très rapidement les résultats de ce traitement dépassèrent mes espérances, notamment chez les sclérosés en plaques. J'ai alors avancé une hypothèse sur une cause multifactorielle de la Sclérose en Plaques, mettant en jeu un facteur génétique, de prédisposition et un facteur d'environnement, en l'occurrence la pollution électromagnétique.

Toutes les études effectuées sur cette affection neurologique reconnaissent, et reconnaissent encore, qu'elle se retrouve essentiellement dans l'Hémisphère Nord et les pays industrialisés, où elle ne cesse de progresser, et qu'elle est rarissime dans l'Hémisphère Sud et les pays en voie de développement. Ayant exercé la médecine durant sept ans à Madagascar, j'avais pu constater que dans ce pays cette maladie est inconnue.

Dès que j'ai eu des malades très améliorés, j'ai fait, au mois d'octobre 1967, une présentation d'une dizaine de malades dans le service d'un chef de service de l'Hôpital Pasteur de Nice. Je me suis également inscrit à la Société de Médecine et de Chirurgie de Nice pour y faire un exposé et j'ai averti le Conseil de l'Ordre des Médecins des Alpes Maritimes.

Les résultats obtenus par certains malades étant tellement importants qu'ils attirèrent l'attention d'un journaliste, Directeur du Bureau de l'Agence France-Presse de Nice, qui, au mois de mars 1968 lança une information relatant le cas d'une malade atteinte de sclérose en plaques.

L'information fut immédiatement reprise par des journaux de toute la France. Quatre jours plus tard, le Comité National de la Sclérose en Plaques et l'Association des Paralysés de France, par voie de presse, mirent en garde les sclérosés en plaques contre moi. Sans savoir qui j'étais, en quoi consistait le traitement et quels étaient les résultats obtenus.

Depuis une année, j'avais eu la preuve de l'efficacité du traitement. Les mises en garde lancées par un Professeur de neurologie qui, à l'époque, était le grand spécialiste français de la Sclérose en Plaques, marquèrent le début de mes ennuis. Immédiatement j'ai écrit au Ministère de la Santé pour réclamer la constitution d'une Commission qui pourrait examiner mes malades. Ma lettre est restée sans réponse. Au début du mois d'avril, j'ai été convoqué au Conseil de l'Ordre des Médecins des Alpes Maritimes où le Président de ce Conseil, en présence des 17 autres membres, m'accusa de « *porter ombrage à l'honneur de ma famille, de la médecine niçoise et de la médecine française* ». A l'époque, j'étais en mesure de présenter près de 500 malades améliorés. Mes confrères refusèrent d'entendre les explications que je voulais leur donner sur la pollution électromagnétique, le traitement et mes malades.

Peu de temps après, des plaintes, pour charlatanisme et publicité, étaient portées par le Conseil de l'Ordre des Médecins, le Ministère de la Santé et même le Préfet des Alpes-Maritimes.

Le 17 Novembre 1968, j'ai comparu devant le Conseil Régional Provence Côte d'Azur Corse de l'Ordre des Médecins qui, ce jour là, décida ma radiation à vie, en refusant de faire examiner mes malades.

Le 16 avril 1969, cette radiation à vie était confirmée par la Section Disciplinaire du Conseil National de l'Ordre des Médecins, qui, elle aussi, refusa de faire examiner mes malades. Et le 11 février 1970, cette radiation fut également confirmée par le Conseil d'État qui, dans sa Décision, ne signala pas les 600 lettres de témoignage de malades figurant dans mon dossier.

Sans tenir compte de ma radiation à vie, j'ai continué à exercer, mais illégalement.

Alors que j'étais radié à vie depuis plusieurs mois, le Ministère de la Santé, après une pétition adressée par mes malades au Président de l'Assemblée Nationale, se décida à créer une Commission chargée d'examiner mes malades. Ce que j'avais réclamé dès le mois de mars 1968.

J'ai fourni à cette Commission 457 observations de malades. De leur côté, ces malades écrivirent au Responsable de cette Commission, composée de 5 experts, dont deux étaient des neurologues, membres du Comité National de la Sclérose en Plaques.

J'ai rencontré ces experts au Ministère de la Santé et, durant une heure et demie je leur ai fourni des explications sur la pollution électromagnétique, le traitement et les malades. Je leur ai proposé de faire suivre le traitement à des malades de leur choix, ce qu'ils refusèrent.

Seulement 3 malades furent examinés qui affirmèrent être très améliorés. Quelques mois plus tard ces experts rendaient leurs conclusions : ma théorie et ma thérapeutique n'avaient aucune base scientifique, mes malades étaient tous des malades psychosomatiques et j'étais moi-même un déséquilibré mental, dangereux pour ses malades par son seul comportement et justiciable de l'article L 460 du Code de la Santé, ce qui permettait d'obtenir mon internement d'office dans un asile psychiatrique.

J'ai immédiatement informé le Président de la République, Monsieur Georges Pompidou, des "curieuses" conclusions de ces "étranges" experts.

Alors que les obstacles se dressaient devant moi, les uns après les autres, les malades étaient de plus en plus nombreux à m'accorder leur confiance venant me consulter, de toute la France et même de l'étranger. Sans me cacher, j'avais continué à exercer en maintenant ma plaque au bas de mon immeuble.

Ces malades étaient devenus pour moi de farouches défenseurs. Ils constituèrent même un Groupement de défense de ma thérapeutique.

En 1970, par l'intermédiaire d'une sclérosée en plaques, très améliorée, j'ai été mis en rapport avec le Professeur Joseph Thouvenot, titulaire de la chaire de Physiologie à la Faculté de Médecine de Tours que j'ai très rapidement rencontré. Enseignant et chercheur, il trouva très plausible ma théorie sur la pollution électromagnétique. Ayant examiné certains de mes malades dans son laboratoire, les enregistrements électriques auxquels il avait procédé le persuadèrent de l'efficacité du traitement. Dès cette époque, ce Professeur m'a apporté son soutien, ce qui, au cours des années, me sera très utile.

Comme, ouvertement, j'exerçais illégalement, le Conseil de l'Ordre des Médecins des Alpes-Maritimes porta plainte contre moi, pour exercice illégal de la médecine, en 1971, 1974 et 1978.

Devant le Tribunal Correctionnel de Nice, les 29 juin 1971, 17 juin 1974 et 8 octobre 1978, j'ai été soutenu par mes malades et par le Professeur Thouvenot qui, à chaque procès, est venu prendre ma défense, à la barre, en tant qu'expert.

A chaque fois j'ai été condamné à une très légère peine de principe, preuve que les Juges désavouaient l'action du Conseil de l'Ordre des Médecins. Au premier procès, 200 francs d'amende avec sursis alors que, d'après les textes, j'étais passible d'une amende de 3 600 à 18 000 francs. Et ensuite, en tant que récidiviste 200 francs d'amende alors que les textes prévoyaient une amende de 18 000 à 36 000 francs ou un emprisonnement de 6 jours à 6 mois.

A chacun de ces procès, le Conseil de l'Ordre des Médecins a été ridiculisé par l'ensemble de la presse, qui, régulièrement, au cours des années, avait donné des informations sur les différentes péripéties de mes démêlés avec les Autorités Médicales.

En plus de la Grande Presse, avec mes malades, nous avons bénéficié de l'appui considérable de la Revue « *La Vie Claire* » qui, de 1969 à 1979, a fait paraître tous les mois un article pour la défense de ma thérapeutique, articles écrits par le porte-parole de mes malades ou par moi-même, et dans lesquels nous ne ménagions pas mes détracteurs.

En 1976, les Editions C.E.D.S – Centre d'Etudes et de Documentations Scientifiques – a publié un livre que j'avais titré : « *Secouru par mes malades* ». Dans ce livre, de plus de 500 pages, je relatais les premières années de mon affaire, mettant nommément en cause plusieurs dizaines de personnes.

Radié à vie, contraint d'exercer illégalement, régulièrement poursuivi pour exercice illégal de la médecine, ma situation était, certes, désagréable mais les ennuis occasionnés par mes « adversaires » étaient largement compensés par la satisfaction de voir, chaque jour, des malades améliorés au bout de quelques mois de traitement. Malades améliorés, sans pour cela être guéris.

A partir du milieu des années 1970, des chercheurs étrangers, américains, canadiens, russes, allemands, italiens... commencèrent, à leur tour, à prendre conscience de l'existence et des conséquences de la pollution électromagnétique.

Au Ministère de la Santé, les Ministres s'étaient succédés. La plupart étant incompétents en matière médicale, ils suivaient toujours aveuglément les avis de leurs conseillers médicaux.

Depuis 1968, j'avais régulièrement écrit aux successifs Ministres de la Santé pour les mettre en garde contre la pollution électromagnétique et réclamer une enquête « honnête ». Toutes mes lettres étaient restées sans réponse. De leur côté, mes

malades écrivait aussi au Ministère de la Santé pour que soit créée une nouvelle Commission d'enquête. Sans plus de succès.

Quant aux spécialistes français de la Sclérose en Plaques, qui, en 1968, avaient rejeté toutes les idées que j'avais avancées sur cette affection, ils reconnaissaient toujours ignorer sa cause tout en affirmant la présence d'un virus. Régulièrement, avec l'appui des médias, ils venaient réclamer de l'argent, toujours plus d'argent, pour débusquer ce présumé virus.

Pour traiter cette affection, ils préconisaient des traitements, difficiles à supporter, présentant un certain danger en cas d'utilisation prolongée, dont l'efficacité était loin d'être établie et qui étaient tous très coûteux.

Les malades qui me faisaient confiance étaient scandalisés de ne pouvoir se faire entendre car, en plus de son efficacité, ils considéraient que mon traitement était très peu onéreux. Son application, durant une année entière, était moins coûteuse qu'une seule journée d'hospitalisation.

Au milieu des années 1980, par les médias, j'appris que les neurologues avaient repris mon hypothèse de cause multifactorielle de la Sclérose en Plaques, mettant en jeu un facteur génétique, de prédisposition et un facteur d'environnement. Sans, naturellement, indiquer qu'en 1968 ils avaient rejeté cette hypothèse.

Mais, pour eux, le facteur d'environnement ne pouvait être qu'un virus. Cette information leur donna l'occasion de faire appel, une nouvelle fois, à la générosité du public dans le but de découvrir le présumé virus.

Ils reconnaissaient toujours que cette affection est rarissime dans l'Hémisphère Sud et de plus en plus fréquente dans l'Hémisphère Nord. Mais ils étaient incapables d'expliquer l'augmentation importante du nombre de sclérosés en plaques qui, pour moi, correspondait à une progression, dans les pays industrialisés, de la pollution électromagnétique. Hypothèse, évidemment, rejetée par les neurologues.

Pour moi, il n'y a pas de virus dans la Sclérose en Plaques.

J'en ai la conviction depuis 1967, quand les premiers sclérosés en plaques que j'ai eu à traiter m'ont tous fait part de la sensibilité de leurs troubles moteurs au stress, aux émotions, aux contrariétés de toutes sortes, capables d'entraîner une accentuation passagère de ces troubles, avec un retour à l'état initial après quelques minutes, quelques heures de repos.

Cette sensibilité très particulière n'était pas signalée dans les livres de neurologie. Elle m'a immédiatement fait supposer que dans la Sclérose en Plaques, il ne doit pas y avoir de lésions anatomiques définitives du système nerveux car, dans ce cas, des accentuations passagères des troubles moteurs seraient impossibles.

Cette sensibilité au stress m'a aussi fait, éliminer l'idée de la présence d'un virus car je ne voyais pas comment un virus pourrait occasionner une mini-poussée ou même une véritable poussée à la suite d'un stress.

J'ai alors avancé l'hypothèse selon laquelle le stress entraîne, chez ces malades, une surtension de l'influx nerveux, normalement bien supportée par un sujet normal. En plus, chez les sclérosés en plaques, le facteur de prédisposition à cette affection, ne leur permet pas de supporter une surtension, à peu près permanente, occasionnée par la pollution électromagnétique.

On sait, en Physique, que le passage du courant électrique dans un conducteur s'accompagne d'un dégagement de chaleur. Ce phénomène est dénommé « effet Joule » du nom du physicien anglais, James Prescott Joule (1818-1899) qui fit cette observation. C'est ce phénomène qui permet l'éclairage artificiel et le chauffage.

Une surtension accidentelle dans nos fils électriques se traduit par un échauffement anormal capable de faire fondre, par endroits, la gaine protectrice de caoutchouc, de matière plastique.

La fibre nerveuse du corps humain est constituée par une partie centrale, l'axone, qui correspond aux fils de cuivre de nos fils électriques, et de manchons protecteurs de myéline, une substance grasseuse, qui correspondent à la gaine de caoutchouc, de matière plastique.

L'influx nerveux circule dans l'axone mais, pour que la progression soit correcte, les manchons de myéline doivent être intacts.

La Sclérose en Plaques est une maladie démyélinisante, caractérisée par la destruction spontanée de certains manchons de myéline. Chez un sujet normal la myéline se reforme spontanément. C'est ce que l'on appelle la « remyélinisation ». Chez les sclérosés en plaques, cette remyélinisation ne se produit pas quand la destruction des manchons est trop importante. Cette maladie est appelée Sclérose en Plaques car elle entraîne un durcissement, une sclérose des tissus atteints dans plusieurs régions du Système Nerveux Central, constituant de véritables plaques.

Pour les spécialistes, cette destruction est inexplicable. Pour moi, elle peut s'expliquer par une surtension de l'influx nerveux entraînant un échauffement de l'axone et une fonte, par endroits, de certains manchons de myéline.

Mon hypothèse fut, naturellement, rejetée par les neurologues. Ils nièrent même catégoriquement l'influence du stress chez les sclérosés en plaques.

Il fallut ensuite attendre plus de 30 ans pour que les spécialistes reconnaissent que le stress peut, chez les sclérosés en plaques, occasionner une poussée et même être le point de départ de la maladie.

Dans un article paru dans « *Le Quotidien du Médecin* », le 22 mars 2004, il est précisé que le neurologue français Jean-Martin Charcot qui, en 1868, avait décrit pour la première fois la Sclérose en Plaques, reconnaissait déjà qu'elle pouvait apparaître dans les suites d'un chagrin, d'une situation humiliante ou de revers sociaux. Il avait également constaté que le stress pouvait déclencher une poussée.

Les neurologues modernes du Monde entier n'ont jamais tenu compte des observations de Charcot qui éliminaient l'idée de la présence d'un virus. Depuis plus de cent ans, ils défendent la cause virale et n'ont cessé de réclamer de l'argent pour chercher un problème virus dont aucune preuve, directe ou indirecte, n'a jamais pu être mise en évidence. Toutes ces recherches ont coûté des sommes colossales, dépensées en pure perte.

Les spécialistes s'accrochent à l'idée d'un virus et sont, toujours, incapables d'expliquer la raison pour laquelle le nombre de sclérosés en plaques n'a cessé d'augmenter, d'une façon constante et importante, au cours des dernières décennies. En 1968, il y avait en France 25 000 sclérosés en plaques. En 2006 ils sont près de 90 000. Durant cette même période le nombre de malades, dans le Monde entier, est passé de 1 million à 2 millions et demi.

Je rappelle que pour moi cette augmentation du nombre de sclérosés en plaques s'explique par la progression, durant ces mêmes décennies, de la pollution électromagnétique.

En 1990, un spécialiste allemand des ondes électromagnétiques a estimé qu'elle avait centuplé au cours des trente dernières années. Et en 1990, il n'y avait pas encore sur le marché les téléphones portables et les antennes-relais qui ont augmenté considérablement cette pollution.

Récemment, en tapant sur INTERNET le terme pollution électromagnétique, que j'ai créé en 1965, en français, en anglais sur "Electromagnetic pollution" et en allemand

sur "Elektrosmog", entre Google et Yahoo!, on arrive à un total de 6 millions de pages à consulter sur le sujet.

Avec, cependant, seulement 160 000 pages en français, ce qui n'est pas étonnant car depuis 1968 les Responsables français de la Santé n'ont jamais tenu compte des mises en garde que je n'ai cessé de lancer.

Sur le plan écologique, l'idée que j'ai avancée en 1965 s'est révélée exacte et le terme pollution électromagnétique est maintenant entré dans le langage commun.

Sur le plan judiciaire, en 1968, j'avais engagé un véritable "bras de fer" avec le Conseil de l'Ordre des Médecins et le Ministère de la Santé.

Pour que justice me soit rendue, j'ai dû faire appel à l'arbitrage de deux Présidents de la République.

Le 1er mars 1990, par un Décret personnel, le Président François Mitterrand a amnistié ma radiation à vie.

En février 2002, j'ai obtenu ma réhabilitation par le Président Jacques Chirac.

Mais à la fin de l'année 1991, j'avais, volontairement, cessé d'exercer.

Mon livre "*Secouru par mes malades*", était paru en 1976. Une deuxième édition, augmentée, avait été publiée en 1984.

Beaucoup d'événements très importants étant survenus dans mon affaire depuis le milieu des années 1980, il m'a semblé indispensable d'écrire un nouveau livre que j'ai titré :

COMBAT POUR UNE Idée.
La pollution électromagnétique

Dans ce livre, je fournis beaucoup plus de renseignements sur la pollution électromagnétique ayant maintenant la possibilité de faire référence aux nombreux travaux effectués par des chercheurs étrangers.

Mais les explications que je donne sont très faciles à comprendre, sans avoir de formation scientifique car j'ai rédigé ce livre, avant tout, pour faire comprendre au Grand Public le danger de ce facteur écologique.

Je n'exerce plus depuis la fin de l'année 1991 mais les indications que je fournis dans le livre permettent, quand même, de suivre le traitement, sans surveillance médicale étant donné sa simplicité.

Comme je le faisais toujours quand je recevais les malades, j'insiste dans le livre sur la nécessité de suivre très scrupuleusement quelques conseils d'hygiène générale visant à lutter contre les agressions électriques. Ces conseils peuvent être suivis à titre curatif pour les malades mais également à titre préventif par tout le monde.

Ces principaux conseils sont : la suppression des vêtements en fibres synthétiques productrices d'électricité statique, porter de préférence des chaussures à semelles de cuir moins isolantes que les semelles en caoutchouc, contact pieds nus avec le sol, douches généralisées ou sur les jambes, bains de mer, bains en piscine. Et j'ai toujours donné un moyen très simple de se mettre « à la terre ». Il suffit pour cela d'ouvrir un robinet et de mettre les mains sous l'eau quelques instants, ce qui permet de se « dépolluer » instantanément. Pour les personnes vivant dans des locaux très pollués électriquement, il est recommandé de passer les mains sous l'eau plusieurs fois par jour.

Sur les 550 pages du livre, environ 150 pages sont consacrées à la Sclérose en Plaques. Je me suis efforcé de fournir suffisamment de renseignements pour faire comprendre le rôle déterminant de la pollution électromagnétique dans cette affection et l'absolue nécessité, pour les sclérosés en plaques, de retrouver un équilibre électrique normal.

Je précise aussi que, quand cet équilibre sera obtenu, c'est l'organisme du malade, lui-même, qui refabriquera la myéline pour réparer les manchons abîmés. Cela sera effectué par des cellules, les « oligodendrocytes », qui, dans le système nerveux, produisent la myéline. Il est utile d'indiquer que la myéline commence à être produite au 8ème mois de grossesse et que cette production se poursuivra jusqu'à 14 ans.

Jamais, au cours des très nombreuses émissions radio ou télévisées consacrées à la Sclérose en Plaques depuis plusieurs dizaines d'années, je n'ai entendu fournir ce renseignement par les neurologues participant à ces émissions.

Pourtant, ce renseignement est très important quand on sait qu'actuellement, la télévision, les jeux vidéo, Internet et les téléphones portables, tous producteurs d'ondes électromagnétiques, sont de plus en plus utilisés par les enfants.

La plus grande partie du livre est consacrée à la pollution électromagnétique et à la Sclérose en Plaques mais il est évident que, compte tenu du titre, je relate aussi les principales péripéties de mes démêlés avec les Autorités Médicales françaises. Je mets nommément en cause une centaine de personnes : onze Ministres de la Santé, des Conseillers de l'Ordre des Médecins, des Conseillers d'Etat, des Professeurs de Médecine, des politiques... dont les déclarations mensongères et les rapports erronés m'ont contraint à porter, durant 34 ans, l'étiquette infamante de médecin charlatan, radié à vie.

Je suis, heureusement, sorti indemne physiquement et moralement de ce long combat. Mais mon cas personnel est bien peu de chose par rapport aux conséquences désastreuses occasionnées par le refus de ces hommes, de ces femmes, de reconnaître des idées avancées par un médecin généraliste.

Et surtout, durant ces décennies, ces personnes ont fait preuve d'un mépris, à peine imaginable, à l'égard des malades refusant toujours de les écouter.

A cause d'eux, ce sont des millions de Français qui ont été électrocutés lentement sans le savoir et ce sont des dizaines de milliers de sclérosés en plaques qui ont vu leur état s'aggraver alors que quelques conseils d'hygiène générale auraient pu leur être très utiles.

A cause d'eux, la pollution électromagnétique n'a cessé d'augmenter et les sclérosés en plaques sont de plus en plus nombreux.

Mon livre « Combat pour une idée. La pollution électromagnétique » a été publié en Mai 2005 par France Europe Editions, une maison d'édition niçoise qui, sur son site Internet : www.france-europe-editions.com, fournit une présentation du livre.

Je n'ai pas ouvert de site personnel sur Internet mais je suis mentionné sur plusieurs sites et notamment sur ceux consacrés à la pollution électromagnétique, en français, en anglais et en allemand.

Le livre est en librairie depuis plus d'un an et aucune des personnes que je mets en cause n'a adressé la moindre protestation à mon éditeur car je ne dis que la vérité.

Déjà vainqueur, sur les plans écologique et judiciaire, je poursuis cependant le combat et me suis maintenant fixé deux objectifs :

- Parvenir à ce que les Responsables français de la Santé et de l'Environnement acceptent de faire connaître aux Français l'existence de la pollution électromagnétique.
- Parvenir à faire reconnaître le rôle joué par cette pollution dans les maladies de civilisation et plus particulièrement dans la Sclérose en Plaques.

Je suis conscient que c'est un véritable défi que je lance au Monde médical car la Sclérose en Plaques est toujours considérée comme « la plus mystérieuse des maladies ».

Mais, depuis 1967, j'ai accumulé suffisamment de preuves et d'arguments pour démontrer qu'il n'y a pas de virus dans cette affection et que la pollution électromagnétique est le facteur d'environnement, ce que les spécialistes n'ont jamais voulu admettre.

J'ai écrit un nouveau livre mais, il y a quelques mois, j'ai rédigé une « *Déclaration à l'attention du public et des médias* » dans laquelle je résume mon affaire et annonce la campagne « **Halte à la pollution électromagnétique** » que j'ai lancée.

Cette Déclaration est un véritable cri d'alarme contre cette pollution, particulièrement dangereuse car étant incolore, insonore, inodore, impalpable et indolore, elle touche les personnes sans qu'elles s'en aperçoivent, ses effets néfastes ne se faisant sentir qu'après plusieurs années d'exposition. J'ai commencé à diffuser cette Déclaration à l'occasion des conférences-débats que j'ai faites, à l'invitation d'associations diverses, et qui m'ont conduit à Paris, Angers, Caen, Rennes, Lannion en Bretagne, Golfe-Juan, Genève, Rouffach en Alsace, Saint-Germain en Laye. Trois nouvelles conférences sont déjà prévues, à l'automne, à Paris, Lyon et Nantes.

A chacune de ces réunions, après un exposé d'une heure environ, j'ai toujours dû répondre, durant plus d'une heure, aux questions qui m'étaient posées, preuve de l'intérêt de l'auditoire pour le sujet traité.

J'espère que cet exposé permettra à beaucoup de personnes de réaliser le danger de la pollution électromagnétique et qu'elles pourront soutenir la campagne que j'ai entreprise contre cette pollution.

Depuis 40 ans, je n'ai pas été le seul médecin français à être poursuivi pour avoir utilisé un traitement n'ayant pas obtenu l'autorisation des Autorités Médicales Françaises.

Différents sondages ont permis de constater qu'environ quarante pour cent des Français utilisent, d'une façon occasionnelle, des Médecines Alternatives. Ces médecines considérées en France comme du charlatanisme sont, pour la plupart, appliquées légalement dans d'autres pays européens par des médecins naturopathes.

Les médecins classiques français qui osent utiliser de telles méthodes thérapeutiques sont souvent poursuivis pour charlatanisme.

L'Homéopathie n'a jamais été reconnue par l'Académie de Médecine qui n'a cessé, depuis plusieurs années, de critiquer cette méthode utilisée, en France, par des médecins de plus en plus nombreux. Les homéopathes sont des médecins qui, après des études dans une Faculté de Médecine, ont appris l'Homéopathie dans des Ecoles privées.

L'Homéopathie n'est pas du charlatanisme et pourtant, depuis quelques années, le Conseil de l'Ordre des Médecins n'a pas hésité à poursuivre, pour ce motif, de nombreux médecins homéopathes.

C'est ce qui est arrivé au Docteur Martine Gardéal, une homéopathe exerçant à Saint Germain en Laye, dans les Yvelines, et "Déléguée Santé" pour la région parisienne de "**La France en action**". En Décembre 2005, elle a été condamnée à 6 mois d'interdiction d'exercer dont 3 mois avec sursis.

Les procédés employés par le Conseil de l'Ordre des Médecins pour conduire l'enquête sur le Docteur Gardéal et décider sa condamnation sont révoltants. Mais il ne faut pas oublier que, de toutes les Institutions françaises créées sous l'Occupation allemande, le Conseil de l'Ordre des Médecins est la seule à avoir persisté jusqu'à nos jours.

Tous les renseignements sur l'affaire Gardéal sont donnés sur le site Internet :
www.naturosante.com

Depuis une trentaine d'années et surtout après le lancement du Mouvement Écologique les Français ont découvert, ou redécouvert les bienfaits de certaines Médecine Alternatives. Les articles de presse, les livres traitant de ces différentes méthodes thérapeutiques sont innombrables. Mais aucun Gouvernement français n'a envisagé la possibilité de faire étudier scientifiquement certaines méthodes pour, éventuellement, les reconnaître officiellement. Et jamais aucun parti politique français ne s'est préoccupé de ce problème.

"La France en action" est le premier parti à avoir envisagé, dans son programme, l'étude et la reconnaissance de certaines Médecines Alternatives. On ne peut qu'approuver et soutenir un tel projet.

0810 812 872 - 06 25 45 30 01 - Fax 0810 599 648 - e-mail : info@lafranceenaction.com

Site web officiel de la France en action : www.lafranceenaction.com